

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 27 septembre 2023
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. - M. TESSIER P. - Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir M. GUILBAUD L.M. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.72 - SyDEV : Convention N°2023.EFF.0061 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique

Les membres du conseil municipal sont informés que le SYDEV est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissements des réseaux consistant en la suppression des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage et de communications électroniques (téléphone, internet, réseau câblé, ...) pour les passer en technique souterraine.

Dans le cadre des travaux liés à l'effacement des réseaux rue du Saule Creux (affaire E.ER.284.22.001), il est nécessaire de conclure avec le SYDEV, une convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique.

Le coût se chiffre à 52 152,00 € HT. La participation communale est de 27 613,00 € HT soit 50 % des travaux liés aux réseaux électriques Moyenne Tension et l'éclairage public et 70 % des travaux liés aux infrastructures de communications électroniques.

Aussi, il est nécessaire de signer la convention N°2023.EFF.0061 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique pour un montant de 27 613,00 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention N°2023 EFF 0061.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le **10 OCT. 2023**

ID : 085-218502847-20231005-DEL2023_72-DE

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget principal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

